RAPPORT ANNUEL

La Française Actions €CO2 Responsable

Fonds Commun de Placement

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Rapport de gestion
« non audité par le Commissaire aux Comptes »

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DELOITTE & Associés

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CONTEXTE ECONOMIQUE

Aux Etats-Unis, portée par la consommation privée et l'investissement, l'économie est restée solide et dynamique en 2024. Après un ralentissement au premier trimestre 2024 (+0,4% contre +0,8% au quatrième trimestre 2023), le PIB a réaccéléré au deuxième trimestre de cette année (+0,7%) et il a progressé à un rythme quasi-similaire au troisième trimestre (+0,8%). L'indicateur de croissance en temps réel de la Fed d'Atlanta prévoit une croissance robuste pour les trois derniers mois de l'année 2024, autour de 2,5% en rythme annualisé.
Le Fond Monétaire International (FMI) table sur une croissance moyenne supérieure à +2,0% l'année prochaine. Du côté de la politique monétaire, le refroidissement sur le marché du travail et le retour de l'inflation sur un chemin, somme toute cahoteux, vers les 2% ont permis à la Réserve fédérale (Fed) d'enclencher son cycle de baisses de taux d'intérêt.
Les taux directeurs américains qui étaient inchangés depuis juillet 2023 se situent désormais entre 4,25% et 4,50% soit 100 points de base (pbs) de baisses de taux cumulées depuis septembre 2024. Toutefois, la résilience de l'économie américaine et la résurgence du risque inflationniste lié à la politique économique promise par le président élu Donald Trump (droits de douane plus élevés, politique d'immigration, réductions d'impôts), avec un taux d'inflation qui reste persistant à 2,7%, devraient conduire la Fed à ralentir l'assouplissement de sa politique monétaire dans les mois à venir. Cette tendance s'est déjà reflétée dans les récentes anticipations de réduction de taux des membres du comité monétaire (FOMC) qui sont passées de quatre à deux baisses de 25 pbs pour l'année prochaine.
En zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a également amorcé son cycle de réduction des taux d'intérêt face à un processus de désinflation bien engagé. Le taux annuel d'inflation s'est établi à 2,2% en novembre (après 2,9% fin 2023) compte tenu des effets de base sur l'énergie. En parallèle, l'inflation sous-jacente (hors produits alimentaires et de l'énergie) s'est stabilisée à 2,7% (après 3,4% en décembre 2023) portée par l'inflation des services (à 3,9%). La BCE s'inquiète par ailleurs des risques pesant sur la croissance européenne (relèvement probable des tarifs douaniers sur les produits européens exportés aux Etats-Unis par la nouvelle administration Trump, incertitude sur l'économie chinoise) notamment avec les difficultés persistantes dans l'industrie au sein des deux principales économies de la région (la France et l'Allemagne) qui pourraient affecter les perspectives d'inflation à la baisse.
Dans ce cadre, la BCE a procédé à quatre baisses de taux de 25 pbs en 2024 (en juin, septembre, octobre et décembre) portant son taux directeur (le taux de dépôt) à 3,0%. Toutefois, bien que l'institution ne s'engage plus à maintenir une politique restrictive aussi longtemps que nécessaire, la BCE indique toujours que la trajectoire des taux (bien que clairement orientée à la baisse) n'est pas prédéterminée. Tributaire des données, elle réagira « réunion par réunion ».
En termes de croissance, après un rebond inattendu au troisième trimestre 2024 (+0,4% par rapport au trimestre précédent), la croissance en zone euro devrait ralentir au quatrième trimestre 2024 (+0,2%) avant de se stabiliser à 0,3% en rythme trimestriel en 2025 (selon les données compilées par Bloomberg). En moyenne, le secteur privé et les institutions internationales s'attendent à une reprise de l'activité en zone euro l'année prochaine autour de 1% grâce aux baisses de taux de la BCE et à la hausse des revenus réels des ménages mais avec des écarts à nouveau importants entre les Etats-membres.
En Chine, la croissance du PIB a ralenti au troisième trimestre (+4,6% en glissement annuel après +4,7% au deuxième trimestre) mais avec une accélération en rythme séquentiel (+0,9% après +0,5% au trimestre précédent).
La consommation privée reste freinée par la crise du secteur de l'immobilier et la faiblesse de la confiance des consommateurs.
Dans ce contexte, depuis septembre 2024, après des mois de statistiques économiques décevantes, les institutions monétaires et budgétaires ont sensiblement renforcé les mesures de relance pour soutenir l'activité et lutter contre les pressions déflationnistes : soutien monétaire (baisses des taux et injection de liquidités via la baisse du ratio de réserves obligatoires des grandes banques), soutien à l'immobilier (baisse des taux hypothécaires pour les charges existantes), soutien de 500 milliards de yuans aux actions chinoises et plan de 10 000 milliards de yuans afin de refinancer la dette des gouvernements locaux.
Cependant, en dépit de ces mesures, les perspectives pour 2025 restent incertaines. La Chine fait face à des défis structurels tels que le vieillissement de sa population et la montée des tensions mondiales. Après une croissance qui devrait atteindre la cible de 5% fixée par le gouvernement pour 2024, le FMI table sur une perspective de croissance qui ralentirait à 4,5% en 2025 et sous les 4,0% en 2026.

La Française Actions ECO2 Responsable

POLITIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE

Performances annuelles	La Française Actions €CO2 Responsable - Part R
Fonds	0,41%
Indice	-

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

L'environnement économique en Europe a été assez stable en 2024 contrairement aux Etats- Unis, la croissance attendue en janvier 2024 a été légèrement révisée de +0,5% en début d'année 2024 à +0,8%. Cette croissance a été soutenue par les pays d'Europe du Sud, dont l'Espagne qui affiche une croissance de +3,1%, la Grèce de 2,2% ou encore celle du Portugal à +1,5%. En revanche, l'Allemagne a connu une contraction économique de 0,2% marquant ainsi sa deuxième année consécutive de récession après une baisse de 0,3% en 2023. L'industrie allemande est confrontée à des défis majeurs dont celui du secteur automobile face à la transition énergétique. Le pays doit également faire face à la faiblesse de la demande extérieure notamment en provenance de Chine. En France la croissance économique est en progression de +1,1% en 2024 ; les exportations et les jeux Olympiques ont soutenu l'activité.
Néanmoins, les incertitudes politiques en Allemagne et en France n'ont pas favorisé un climat de confiance pour les entreprises. Les indicateurs du climat des affaires ont été en net recul tout au long de l'année surtout dans l'industrie.
Dans ce contexte, l'inflation en Zone Euro a nettement baissé après un bref passage sous les +1,7% en septembre, l'inflation s'affiche à +2,4% en décembre contre une moyenne de de +5,3% en 2023 et +8,4% en 2022. La banque centrale européenne a ainsi adopté une politique monétaire accommodante à la suite du recul de l'inflation et aux risques de ralentissement de l'activité économique. La BCE a ainsi baissé ses taux directeurs de 100 points de base en 4 fois entre juin et décembre. Les taux longs (10 ans) en Zone Euro ont évolué entre 1,9% en début 2024 jusqu'à 2,70% fin mai pour finir à 2,40% en décembre. La devise européenne s'est ainsi dépréciée de -7,0% face au dollar à partir de septembre passant de 1.12 à 1.04 suite à une politique monétaire américaine moins accommodante et au maintien de celle de la BCE.
L'actif du FCPE est investi à hauteur de 100% dans la part F du fonds maître La Francaise LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro. Sur l'exercice 2024, le fonds La Française €co2 Responsable affiche une performance de -0.14% nette de frais, inférieure à l'indice MSCI EMU NR à +9,49%.

En 2024, sur le fonds maître, la détention d'une poche de liquidités moyenne de 6% a pénalisé la performance relative du fonds dans un contexte de marchés haussiers. Sur la période, les taux longs se sont maintenus à des niveaux plus élevés qu'attendus tandis que les thèmes de l'électrification, de l'Intelligence Artificielle et de la Défense ont surperformé. Logiquement, les Financières (Allianz, Unicredit, Intesa…), l'Industrie (Schneider Electric, Siemens Energy, Safran…) et la Technologie (SAP, Nokia, ASML) ont été les trois secteurs contribuant le plus à la performance de l'indice sur la période.

Le premier secteur mentionné n'est peu ou pas présent dans les thématiques du fonds liées à la transition énergétique. Sa sous pondération structurelle a donc impacté négativement la performance du fonds sur la période. Les sociétés de développement de projets renouvelables (EDP R, Solaria, Acciona Energias) ont été triplement impactées par : des coups de financement durablement plus élevés, l'élection de Donald Trump ainsi que des conditions météorologiques défavorables à la production d'électricité. Enfin, le fonds a été impacté par un effet de sélection négatif dans la Technologie dont certaines industries (véhicules électriques, éolien, solaire…) liées aux thématiques cœurs du fonds ont fortement sous-performé.

Les principales contributions positives relatives de l'année proviennent Deutsche Telekom (+100 bps), Unicredit (+91 bps), Alstom (+88 bps), Prysmian (+86 bps) et Neoen (+70 bps) tandis que EDP R (-178 bps), Solaria (-126 bps), ST Micro (-111 bps) et Vestas (-103 bps) ont pesé sur la performance. Les meilleurs parcours boursiers sur leur période de détention sont Alstom (+88%), SAP (+75%), Unicredit (+69%), Prysmian (+52%) et UCB (+46%).

A fin décembre 2024, le fonds maître est positionné sur des sociétés au cœur de la transition énergétique, en particulier dans les secteurs de l'Industrie, des Services aux collectivités et de la Technologie. Le fonds a également réduit sa sous pondérations aux valeurs Financières bien que nous soyons toujours largement sous exposés à ce secteur. Nous restons sélectifs et sommes positionnés sur des sociétés rentables aux avantages concurrentiels pérennes.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE

Nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe.
Nous vous informons que nous pouvons avoir recours aux OPC du Groupe, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations… en fonction des allocations d'actifs décidées, et, dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPC du Groupe ont été utilisés.

La Française Actions ECO2 Responsable

Fonds gérés par le Crédit Mutuel AM détenus en portefeuille au 31/12/2024

ISIN	Nom	Pourcentage investi	Société de gestion
LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	100,00%	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

EVENEMENTS SUR L'EXERCICE

Changements significatifs dans la vie du fonds

DATE	OBJET
01/05/2024	Changement de société de gestion à la suite de la fusion-absorption de La Française Asset Management au profit de Crédit Mutuel Asset Management
31/12/2024	Changement de siège social de la société de gestion+ modification du prospectus + annexe SFDR, DIC PRIIPS

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

Voici les principaux mouvements intervenus au cours de la période :

Type de transaction	Isin	Nom de l'instrument	Type d'instrument	Quantité	Montant	Devise
Achat	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	287,00	-31 145,24	EUR
Achat	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	240,54	-26 053,00	EUR
Achat	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	200,00	-22 198,00	EUR
Achat	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	180,00	-19 495,80	EUR
Achat	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	143,00	-16 034,59	EUR
Vente	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	-700,00	76 643,00	EUR
Vente	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	-530,00	59 026,10	EUR
Vente	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	-410,00	45 592,00	EUR
Vente	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	-435,00	44 939,85	EUR
Vente	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	-371,46	43 464,07	EUR

Techniques de gestion efficaces

A la date d'arrêté, le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficaces pour 0,00 EUR.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré au 31/12/2024

Garantie	Montant	Devise	Contrepartie	Type	Sous-jacent
-	0,00	-	-		

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Des informations complémentaires concernant ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions du Prospectus.

METHODE DE MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le fonds applique la méthode Engagement.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services du Crédit Mutuel AM, s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation, Middle-Office et Contrôle Interne.

Best Selection

Le Crédit Mutuel AM, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en œuvre une politique lui permettant de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les OPC sous gestion.
Cette politique sélectionne en fonction de chaque classe d'instruments (actions, produits de taux, dérivés, etc…) les Intermédiaires Financiers auprès desquels les ordres seront transmis pour exécution en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.
Pour plus de détails, la politique d'exécution des ordres est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

Commissions de courtage partagées

Une convention de partage des commissions de courtage a été mise en place dans le cadre de la gestion.

Rapport relatif aux frais d'intermédiation

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : www.la-francaise.com.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

Les commissions de mouvements éventuellement perçues sont réparties comme suit : à hauteur de 100% pour la Société de Gestion.
Non auditées par le Commissaire aux Comptes.

RETROCESSION SUR FONDS

L'intégralité des rétrocessions perçues sur les sous-jacents est reversée au fonds.

FRAIS DE GESTION VARIABLES

Les commissions de gestion ne sont pas calculées à partir de composantes complexes.

CONFLITS D'INTERETS

La société de gestion du fonds n'a pas à ce jour mis en œuvre de conventions réglementées portant sur des opérations particulières et inhabituelles.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Crédit Mutuel AM encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel. Le Crédit Mutuel AM veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.
La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

A. Processus Opérationnel

Le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF a pour mission de déterminer et de mettre en oeuvre les actions nécessaires au respect par la filière de ses obligations réglementaires en la matière. Il rend compte de ses travaux au conseil de surveillance de GLF, qui les soumettra à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En complément de la supervision du calcul du bonus pool, le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF propose les rémunérations des membres du directoire du Crédit Mutuel AM, des responsables des lignes métiers, ainsi que celles des responsables des fonctions de contrôle (c'est-à-dire le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs côtés, le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs non cotés, le directeur du Pilotage des risques et risques opérationnels, DPO, le directeur Juridique et Conformité Distribution & Transverse).

Ces propositions sont soumises à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les recommandations du comité des Nominations et des Rémunérations de GLF s'inscrivent dans le cadre des lignes directrices de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) sur la gestion de rémunérations (individuelles et collectives) et des carrières des membres des CODIR-COMEX.

B. Personnel Identifié

Pour les Sociétés de Gestion on entend par Personnel Identifié les personnes suivantes, lorsque leurs activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des Société de Gestion ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent :

- Les gérants.
- Les membres de la Direction Générale ;
- Les preneurs de risques c'est-à-dire les membres du personnel occupant des postes clés ayant une influence notable sur les décisions d'investissement et la gestion des risques
- Les personnes exerçant une fonction de contrôle ;
- Les personnes placées sous l'autorité des Sociétés de Gestion qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que les membres de la Direction Générale et des preneurs de risques.

C. Rémunérations

La Politique de Rémunération repose sur et met en place les principes suivants :

- L'équité : Le Crédit Mutuel AM veille au respect d'une Politique, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité. Le respect de l'équité intervient tant lors des recrutements qu'au cours de la vie du contrat de travail et concerne plus particulièrement l'égalité salariale entre hommes et femmes.
- L'alignement des intérêts : la Politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation des collaborateurs, ainsi qu'à la performance de La Française sur le long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses actionnaires et de ses collaborateurs.
- La valorisation de la performance associée à une maitrise du risque, dans le respect des réglementations applicables : le montant total des rémunérations ne doit pas entraver la capacité de La Française à renforcer le niveau de ses fonds propres. L'enveloppe de rémunération variable affectée aux collaborateurs concernés doit être cohérente non seulement avec les objectifs individuels qui lui sont assignés, mais également avec les objectifs du département auquel ils appartiennent.

Le Crédit Mutuel AM attache une importance particulière au lien entre le processus annuel d'appréciation individuelle des compétences et des performances qualitatives et quantitatives et l'évolution des rémunérations, qui ne peuvent être dissociés. Le Crédit Mutuel AM s'engage notamment à promouvoir la performance de manière constante en prenant en considération lors de la détermination de la rémunération, les risques, ainsi que la réalisation d'objectifs de performance individuels et collectifs ambitieux, n'encourageant pas de comportements inappropriés, et visant au respect des valeurs du Groupe.

Le Crédit Mutuel AM a ainsi fait de la philosophie d'alignement entre ses résultats et les rémunérations l'une de ses priorités. L'absence de résultat ou des résultats insatisfaisants peuvent entrainer la diminution ou l'absence de versement de la rémunération variable.

Le Crédit Mutuel AM tient à soumettre le système de rémunération à une gouvernance d'entreprise établie ainsi qu'à une stricte conformité avec les procédures, règlements internes, législation sociale et législation du secteur financier.

Aux fins de la Politique, la rémunération applicable à l'ensemble du personnel du Le Crédit Mutuel AM se compose au minimum d'une part fixe qui rémunère la capacité du collaborateur à tenir son poste de façon satisfaisante.

Toutefois, pour certains membres du personnel, cette part de rémunération peut être complétée d'une part variable qui vise à reconnaitre la performance individuelle du collaborateur concerné, ses contributions et son comportement, la performance de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et les résultats des sociétés du Groupe dans leur ensemble.

D'une manière générale, un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale du collaborateur, quand ce dernier bénéficie d'une rémunération variable. En toute hypothèse, la part fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable, notamment en préservant la possibilité de réduire la part variable et qu'elle soit réduite à zéro dans certaines circonstances. Par ailleurs, la rémunération des membres du personnel vise à être motivante tout en étant dans la moyenne du marché.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients du Groupe.

Pour l'année civile 2024, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Année 2024									
Société	**Effectif**	**Base brute Sécurité Sociale pour la période**	**Fixe**	**%fixe**	**Variable 2024**	**Nb bénéficiaire variable**	**% du variable**	**Total rému. Cadres dirigeant**	**Total rému. Preneurs de risques**
EX LFAM	86	2 649 988,48	1 622 061,06	61,21%	1 027 927,42	24	38,79%	- €	1 794 384,75 €

La Politique de rémunération a été revue en 2024.
La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.
Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com.

DISTRIBUTIONS ET INFORMATIONS FISCALES

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)

Ce fonds est investi à moins de 25 % en produits dont les revenus, profits et assimilés proviennent de sommes qualifiées de créances.

Pourcentage titres ou droits éligibles au PEA / PEA PME – Part éligible à l'abattement de 40%

Le fonds a en portefeuille 100,00% de titres ou droits éligibles au PEA/PEA PME.
La part éligible à l'abattement de 40 % est de : 0 €.

Indication des données chiffrées relatives aux dividendes versés au cours de la période après déduction des impôts

Aucun dividende n'a été versé au cours de la période.

DROIT DE VOTE

L'exercice des droits de vote attachés à la qualité d'actionnaire est assuré librement, en toute indépendance.
A réception des informations et documents des émetteurs, de leur mandataire ou du dépositaire, le gestionnaire donne pouvoir au Président de la société, utilise le vote par correspondance ou participe aux assemblées, selon la position qu'il a adoptée en considération de l'intérêt des porteurs.
Le rapport des droits de vote est disponible à l'adresse suivante : www.la-francaise.com dans la rubrique « Actualités réglementaires ».

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Mesure des risques

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

OPERATIONS DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET TRS

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice.

Structure du portefeuille en % de l'actif net

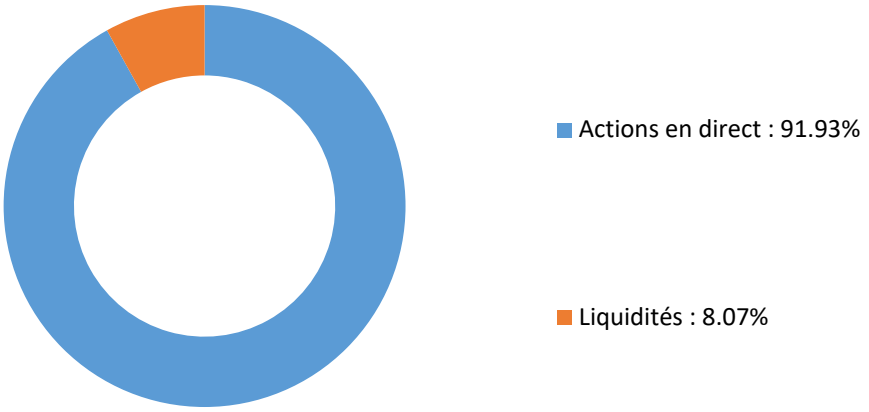

Répartition sectorielle en % de l'actif

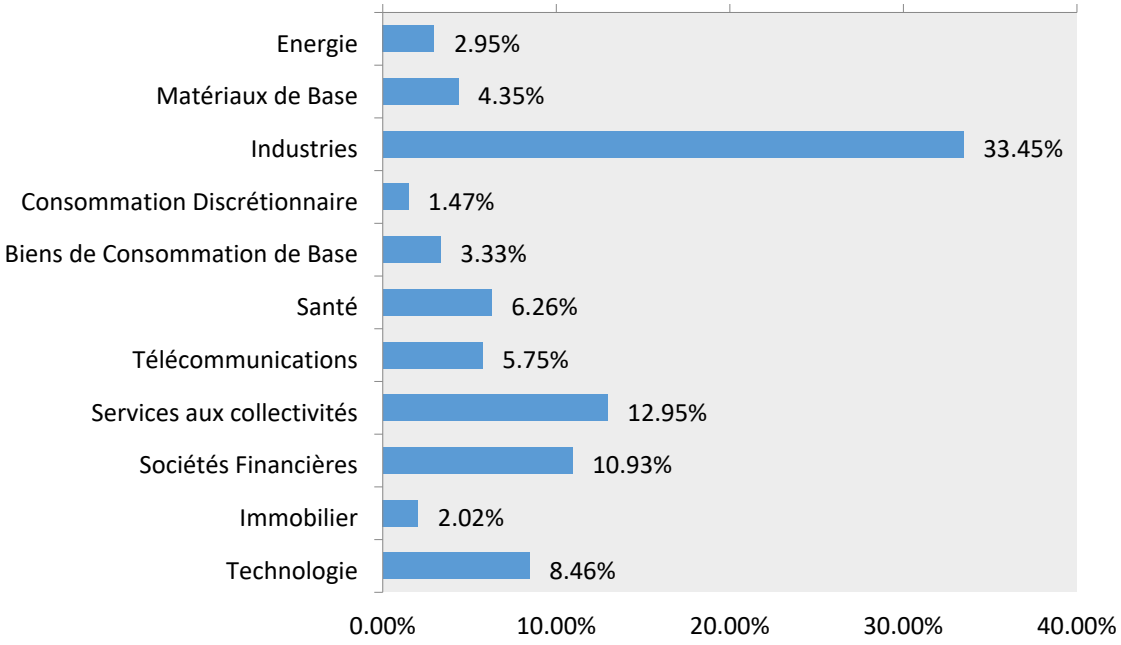

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs

Document non audité par le Commissaire aux Comptes.

SICAV LA FRANCAISE LUX

Fonds type UCITS

EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

PERFORMANCES

Fonds	ISIN	Part du compartiment	Perf année 2024
La Française LUX – Carbon Impact Income	LU1787041331	La Française LUX – Carbon Impact Income - F (C) EUR	7,40%
La Française LUX – Carbon Impact Income	LU1523323860	La Française LUX – Carbon Impact Income - R (C) EUR	5,89%
La Française LUX – Carbon Impact Income	LU1190462116	La Française LUX – Carbon Impact Income - R (D) EUR	5,90%
La Française LUX – Carbon Impact Income	LU1744646693	La Française LUX – Carbon Impact Income - T (C) EUR	6,50%
La Française LUX - Euro Inflation	LU0970532197	La Française LUX - Euro Inflation - F (C) EUR	-0,55%
La Française LUX - Euro Inflation	LU0970531975	La Française LUX - Euro Inflation - I (C) EUR	-0,99%
La Française LUX - Euro Inflation	LU0970531629	La Française LUX - Euro Inflation - R (C) EUR	-1,19%
La Française LUX - GTS Réactif - B (C) EUR	LU0255990045	La Française LUX - GTS Réactif - B (C) EUR	4,32%
La Française LUX - GTS Réactif - B (C) EUR	LU0814517024	La Française LUX - GTS Réactif - R (C) EUR	3,45%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	1,59%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro	LU0414216654	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - I (C) EUR	0,58%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro	LU0414216498	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - R (C) EUR	-0,11%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global	LU1523323605	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global - Class I EUR	3,80%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global	LU1190462629	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global - Class I USD	-2,70%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global	LU1744646933	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global - Class R C EUR	3,08%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global	LU1190462546	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global - Class S EUR	4,15%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global	LU1744646859	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global - Class TC EUR	3,76%
La Française LUX - JKC Asia Bond 2025	LU1940079145	La Française LUX - JKC Asia Bond 2025 - Class I (C) EUR H	3,77%
La Française LUX - JKC Asia Bond 2025	LU1585407973	La Française LUX - JKC Asia Bond 2025 - Class I (C) USD	5,47%
La Française LUX - JKC Asia Bond 2025	LU1585408435	La Française LUX - JKC Asia Bond 2025 - Class I (D) USD	5,46%
La Française LUX - JKC Asia Bond 2025	LU1916458802	La Française LUX - JKC Asia Bond 2025 - Class R C EUR H	3,07%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	LU0970532601	La Française LUX - Multistratégies Obligataires - F (C) EUR	4,68%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	LU0970532437	La Française LUX - Multistratégies Obligataires - I (C) EUR	4,05%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	LU1383696090	La Française LUX - Multistratégies Obligataires - Part I (C) CHF H	1,31%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	LU1744646420	La Française LUX - Multistratégies Obligataires - Part T (D) EUR	4,02%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	LU0970532353	La Française LUX - Multistratégies Obligataires - R (C) EUR	3,43%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	LU1676204180	La Française LUX - Multistratégies Obligataires - R (D) EUR	3,42%

VALUE AT RISK (VAR)

Name of the Sub-Funds	Market Risk Calculation Method	Lowest VaR	Highest VaR	Average VaR
La Française LUX - Euro Inflation	Absolute VaR	-2.67%	-6.59%	-5.21%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	Absolute VaR	-1%	-3.25%	-3.23%
La Francaise LUX - Carbon Impact Income	Absolute VaR	-2.63%	-6.22%	-4.9%

LEVERAGE

Name of the Sub-Funds	Leverage Calculation Methodology	Maximum expected level of leverage	Minimum realized level of leverage	Maximum Realized level of leverage	Realised average level of leverage
La Française LUX - Euro Inflation	Sum of Notionals	500%	0%	19.1%	1.6%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	Sum of Notionals	500%	6%	113.0%	51.1%
La Francaise LUX - Carbon Impact Income	Sum of Notionals	500%	52.2%	180.5%	63.4%

SFT REGULATION

Les fonds n'ont pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice, à l'exception du fonds LA FRANCAISE LUX – MULTISTRATEGIES OBLIGATAIRES (cf. ci-dessous).

LA FRANCAISE LUX – MULTISTRATEGIES OBLIGATAIRES :

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS
REGLEMENT SFTR
En devise de comptabilité de l'OPC

AUM 31/12/24 68 945 146,37

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés (en % des actifs nets).

Actifs prêtés	-
Actifs pouvant être prêtés	59 502 597,74
% des actifs prêtés	0,00%

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif.

Valeur absolue					
% des actifs sous gestion	0,00%		0,00%		

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs).

			100% des garanties reçues en collateral cash		

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours).

Dénomination 1					
Montant 1	-				-
Dénomination 2					
Montant 2					
Dénomination 3					
Montant 3					
Dénomination 4					
Montant 4					
Dénomination 5					
Montant 5					
Dénomination 6					
Montant 6					
Dénomination 7					
Montant 7					
Dénomination 8					
Montant 8					
Dénomination 9					
Montant 9					

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

Type					
Actions					
obligations	-				
OPC					
TCN					
Cash			0,00		
Rating ou littéraire					

3.2. Échéance de la garantie

moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes			x		

3.3. Monnaie de la garantie

Monnaie 1	EUR
Monnaie 2	
Monnaie 3	

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes	-		0,00		

3.5. Pays où sont établies les contreparties

Pays 1					
Pays 2					
...					
Pays X					

3.6. Règlement et compensation

Tri-parties					
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	-		0,00		

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Maximal autorisé (%)			100%		
Montant effectif (%)			0%		
Revenus sur garanties espèces	Eonia		-		

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	1
Dépositaire 1	BPSS Luxembourg

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Comptes séparés (%)	100		100		
Comptes groupés (%)					
Autres comptes (%)			-		

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

7.1. Revenus

OPC (valeur absolue)			7 421,59		
OPC (% des revenus globaux)	100		100		
Gestionnaire (valeur absolue)			-		
Gestionnaire (% des revenus globaux)			-		
Tiers (valeur absolue)			-		
Tiers (% des revenus globaux)			-		

7.2. Coûts

OPC (valeur absolue)					
OPC (% des revenus globaux)					
Gestionnaire (valeur absolue)			-		
Gestionnaire (% des revenus globaux)			-		
Tiers (valeur absolue)			-		

POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Crédit Mutuel AM encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Crédit Mutuel AM veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.
La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

A. Processus Opérationnel

Le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF a pour mission de déterminer et de mettre en oeuvre les actions nécessaires au respect par la filière de ses obligations réglementaires en la matière. Il rend compte de ses travaux au conseil de surveillance de GLF, qui les soumettra à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En complément de la supervision du calcul du bonus pool, le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF propose les rémunérations des membres du directoire du Crédit Mutuel AM, des responsables des lignes métiers, ainsi que celles des responsables des fonctions de contrôle (c'est-à-dire le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs côtés, le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs non cotés, le directeur du Pilotage des risques et risques opérationnels, DPO, le directeur Juridique et Conformité Distribution & Transverse).

Ces propositions sont soumises à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les recommandations du comité des Nominations et des Rémunérations de GLF s'inscrivent dans le cadre des lignes directrices de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) sur la gestion de rémunérations (individuelles et collectives) et des carrières des membres des CODIR-COMEX.

B. Personnel Identifié

Pour les Sociétés de Gestion on entend par Personnel Identifié les personnes suivantes, lorsque leurs activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des Société de Gestion ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent :

- Les gérants.
- Les membres de la Direction Générale ;
- Les preneurs de risques c'est-à-dire les membres du personnel occupant des postes clés ayant une influence notable sur les décisions d'investissement et la gestion des risques
- Les personnes exerçant une fonction de contrôle ;
- Les personnes placées sous l'autorité des Sociétés de Gestion qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que les membres de la Direction Générale et des preneurs de risques.

C. Rémunérations

La Politique de Rémunération repose sur et met en place les principes suivants :

- L'équité : Le Crédit Mutuel AM veille au respect d'une Politique, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité. Le respect de l'équité intervient tant lors des recrutements qu'au cours de la vie du contrat de travail et concerne plus particulièrement l'égalité salariale entre hommes et femmes.
- L'alignement des intérêts : la Politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation des collaborateurs, ainsi qu'à la performance de La Française sur le long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses actionnaires et de ses collaborateurs.
- La valorisation de la performance associée à une maitrise du risque, dans le respect des réglementations applicables : le montant total des rémunérations ne doit pas entraver la capacité du Crédit Mutuel AM à renforcer le niveau de ses fonds propres. L'enveloppe de rémunération variable affectée aux collaborateurs concernés doit être cohérente non seulement avec les objectifs individuels qui lui sont assignés, mais également avec les objectifs du département auquel ils appartiennent.

Le Crédit Mutuel AM attache une importance particulière au lien entre le processus annuel d'appréciation individuelle des compétences et des performances qualitatives et quantitatives et l'évolution des rémunérations, qui ne peuvent être dissociés. La Française s'engage notamment à promouvoir la performance de manière constante en prenant en considération lors de la détermination de la rémunération, les risques, ainsi que la réalisation d'objectifs de performance individuels et collectifs ambitieux, n'encourageant pas de comportements inappropriés, et visant au respect des valeurs du Groupe.

Le Crédit Mutuel AM a ainsi fait de la philosophie d'alignement entre ses résultats et les rémunérations l'une de ses priorités. L'absence de résultat ou des résultats insatisfaisants peuvent entrainer la diminution ou l'absence de versement de la rémunération variable.

Le Crédit Mutuel AM tient à soumettre le système de rémunération à une gouvernance d'entreprise établie ainsi qu'à une stricte conformité avec les procédures, règlements internes, législation sociale et législation du secteur financier.

La Française Actions ECO2 Responsable

Aux fins de la Politique, la rémunération applicable à l'ensemble du personnel du Le Crédit Mutuel AM se compose au minimum d'une part fixe qui rémunère la capacité du collaborateur à tenir son poste de façon satisfaisante.

Toutefois, pour certains membres du personnel, cette part de rémunération peut être complétée d'une part variable qui vise à reconnaitre la performance individuelle du collaborateur concerné, ses contributions et son comportement, la performance de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et les résultats des sociétés du Groupe dans leur ensemble.

D'une manière générale, un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale du collaborateur, quand ce dernier bénéficie d'une rémunération variable. En toute hypothèse, la part fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable, notamment en préservant la possibilité de réduire la part variable et qu'elle soit réduite à zéro dans certaines circonstances. Par ailleurs, la rémunération des membres du personnel vise à être motivante tout en étant dans la moyenne du marché.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients du Groupe.

Pour l'année civile 2024, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

La Française Asset Management	
Actifs gérés	9 372 509 €
Effectif :	86 personnes
Rémuneration totale	2 649 988,48 €
Rémuneration fixe	1 622 061,06
Rémunération variable	1 027 927,42
Cadres dirigeants	-
Preneurs de risques	1 794 384,75 €

Année 2024

Société	Effectif	Base brute Sécurité Sociale pour la période	Fixe	%fixe	Variable 2024	Nb bénéficiaire variable	% du variable	Total rému. Cadres dirigeant	Total rému. Preneurs de risques
EX LFAM	86	2 649 988,48	1 622 061,06	61,21%	1 027 927,42	24	38,79%	- €	1 794 384,75 €

La Politique de rémunération a été revue en 2024.
La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.
Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com.

SICAV La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro

Fonds type UCITS

EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

POLITIQUE DE GESTION DU COMPARTIMENT

L'environnement économique en Europe a été assez stable en 2024 contrairement aux Etats- Unis, la croissance attendue en janvier 2024 a été légèrement révisée de +0,5% en début d'année 2024 à +0,8%. Cette croissance a été soutenue par les pays d'Europe du Sud, dont l'Espagne qui affiche une croissance de +3,1%, la Grèce de 2,2% ou encore celle du Portugal à +1,5%. En revanche, l'Allemagne a connu une contraction économique de 0,2% marquant ainsi sa deuxième année consécutive de récession après une baisse de 0,3% en 2023. L'industrie allemande est confrontée à des défis majeurs dont celui du secteur automobile face à la transition énergétique. Le pays doit également faire face à la faiblesse de la demande extérieure notamment en provenance de Chine. En France la croissance économique est en progression de +1,1% en 2024 ; les exportations et les jeux Olympiques ont soutenu l'activité.
Néanmoins, les incertitudes politiques en Allemagne et en France n'ont pas favorisé un climat de confiance pour les entreprises. Les indicateurs du climat des affaires ont été en net recul tout au long de l'année surtout dans l'industrie.
Dans ce contexte, l'inflation en Zone Euro a nettement baissé après un bref passage sous les +1,7% en septembre, l'inflation s'affiche à +2,4% en décembre contre une moyenne de de +5,3% en 2023 et +8,4% en 2022. La banque centrale européenne a ainsi adopté une politique monétaire accommodante à la suite du recul de l'inflation et aux risques de ralentissement de l'activité économique. La BCE a ainsi baissé ses taux directeurs de 100 points de base en 4 fois entre juin et décembre. Les taux longs (10 ans) en Zone Euro ont évolué entre 1,9% en début 2024 jusqu'à 2,70% fin mai pour finir à 2,40% en décembre. La devise européenne s'est ainsi dépréciée de -7,0% face au dollar à partir de septembre passant de 1.12 à 1.04 suite à une politique monétaire américaine moins accommodante et au maintien de celle de la BCE.
Sur l'exercice 2024, le fonds Inflection Point Carbon Impact Euro affiche une performance de +0,58% nette de frais, inférieure à l'indice MSCI EMU NR à +9,49%. De plus, au sein de son univers de fonds comparables les performances évoluent entre +6,7% et -6,5%.

En 2024, la détention d'une poche de liquidités moyenne de 6% a pénalisé la performance relative du fonds dans un contexte de marchés haussiers. Sur la période, les taux longs se sont maintenus à des niveaux plus élevés qu'attendus tandis que les thèmes de l'électrification, de l'Intelligence Artificielle et de la Défense ont surperformé. Logiquement, les Financières (Allianz, Unicredit, Intesa…), l'Industrie (Schneider Electric, Siemens Energy, Safran…) et la Technologie (SAP, Nokia, ASML) ont été les trois secteurs contribuant le plus à la performance de l'indice sur la période.

Le premier secteur mentionné n'est peu ou pas présent dans les thématiques du fonds liées à la transition énergétique. Sa sous pondération structurelle a donc impacté négativement la performance du fonds sur la période. Les sociétés de développement de projets renouvelables (EDP R, Solaria, Acciona Energias) ont été triplement impactées par : des coups de financement durablement plus élevés, l'élection de Donald Trump ainsi que des conditions météorologiques défavorables à la production d'électricité. Enfin, le fonds a été impacté par un effet de sélection négatif dans la Technologie dont certaines industries (véhicules électriques, éolien, solaire…) liées aux thématiques cœurs du fonds ont fortement sous-performé.

Les principales contributions positives relatives de l'année proviennent Deutsche Telekom (+100 bps), Unicredit (+91 bps), Alstom (+88 bps), Prysmian (+86 bps) et Neoen (+70 bps) tandis que EDP R (-178 bps), Solaria (-126 bps), ST Micro (-111 bps) et Vestas (-103 bps) ont pesé sur la performance. Les meilleurs parcours boursiers sur leur période de détention sont Alstom (+88%), SAP (+75%), Unicredit (+69%), Prysmian (+52%) et UCB (+46%).

A fin décembre 2024, le fonds est positionné sur des sociétés au cœur de la transition énergétique, en particulier dans les secteurs de l'Industrie, des Services aux collectivités et de la Technologie. Le fonds a également réduit sa sous pondérations aux valeurs Financières bien que nous soyons toujours largement sous exposés à ce secteur. Nous restons sélectifs et sommes positionnés sur des sociétés rentables aux avantages concurrentiels pérennes.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit : La Française €CO2 Responsable

Identifiant d'entité juridique : 969500J4STCS2IJI4574

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ **Oui**

☐ **Non**

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** 95,4%

- ☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de N/A d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Le fonds poursuit l'objectif d'investissement durable suivant : l'empreinte de son portefeuille devra afficher une empreinte carbone, exprimée en tonnes de CO2 par million d'euros investis, limitée à 50% de celle de son univers d'investissement. Cet objectif a été atteint tout au long de la période.
Cet objectif de réduction des émissions de 50% par rapport à l'indice de marché traditionnel est au même niveau de réduction que ce qui est préconisé pour les indices 'Paris aligned benchmark' (PAB) qui visent l'alignement avec les accords de Paris.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?
Au 31/12/2024, le score ESG des entreprises du portefeuille était de 6,93.
Par ailleurs, l'intensité carbone du portefeuille (scope 1 et 2 en tCO2 par million d'euros de chiffre d'affaires) était de 80,2.

...et par rapport aux périodes précédentes ?
Au 29/12/2023, le score ESG des entreprises du portefeuille était de 6,78.
Par ailleurs, l'intensité carbone du portefeuille (scope 1 et 2 en tCO2 par million d'euros de chiffre d'affaires) était de 76,3.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Conformément à l'Article 2(17) du règlement SFDR (UE 2019/2088 du parlement européen et du conseil), la société de gestion LFAM s'assure que les investissements durables sélectionnés par le produit financier n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social. A cet effet, LFAM :

- Calcule une sélection d'indicateurs significatifs mesurant les Principales Incidences Négatives définies par l'UE,
- Applique la politique d'exclusion,
- Exclut les titres étant l'objet d'une controverse majeure.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La société de gestion LFAM calcule l'ensemble des indicateurs obligatoires concernant les incidences négatives.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE a l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La sélection des principales incidences négatives, également retenues pour évaluer le DNSH, intègre un test de conformité "aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme" fournit par notre abonnement à la plateforme de données ISS (UNGCOECD Guidelines Violation).

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La société de gestion calcule l'ensemble des indicateurs obligatoires concernant les incidences négatives.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/12/2023-31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR		100,00 %	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La proportion d'investissements liés à la durabilité est de 95.4%.

Quelle était l'allocation des actifs ?

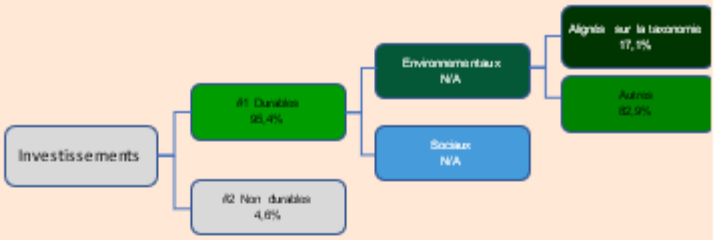

La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?
Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur économiques	Somme de % Actif
Autres	100,00 %

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires sont des activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Nous utilisons un fournisseur de données pour mesurer le pourcentage d'alignement du chiffre d'affaires déclaré avec la taxonomie, conformément à la section 3 de la taxonomie, qui est ensuite pondérée avec la contribution du portefeuille.
Étant donné la nature récente du règlement sur la taxonomie, nous n'avons pas reçu d'assurance d'un ou de plusieurs tiers concernant l'alignement des données sur la taxonomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement**

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes était la suivante :

% alignement activités habilitantes : 7,45 %

% alignement activités transitoires : 0,63 %

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 17.1% au 29/12/2023 contre 11.9% au 29/12/2023.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Cette stratégie a une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés à Taxonomie de 0%.

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie s'explique par le choix de sociétés en transition vers un alignement taxonomie de leurs activités ou par des activités non directement capturées par la taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie autres comprend les outils de gestion de liquidités et les dérivés utilisés à des fins de couverture ou d'exposition temporaire.

Au 31/12/2024, il y avait 5.7% de liquidités.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Afin d'identifier les caractéristiques environnementales et/ou sociales des cas d'investissement, nous intégrons systématiquement leurs performances sur les aspects E, S et G dans leur analyse fondamentale. De plus, pour définir les investissements comme durables, nous appliquons notre définition de groupe, ce qui ajoutera un niveau de sélectivité.
Parallèlement à l'analyse de cas, nous analysons les controverses passées, participons à des initiatives d'engagement individuel ou collaboratif et nous engageons directement avec les entreprises pour mieux comprendre leurs caractéristiques. L'étalonnage de l'empreinte carbone du portefeuille est intégré avant chaque nouvel investissement. L'objectif de réduction des émissions doit être systématiquement atteint.

Quelles a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable. L'OPC n'a pas d'indicateur de référence. Il est géré activement et de manière discrétionnaire.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

En quoi l'indice de reference differait-il d'un indice de marché large ?
Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?
Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?
La Française €CO2 Responsable : -0.14%

Comptes annuels
« Audité par le Commissaire aux Comptes »

La Française Actions ECO2 Responsable

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Credit Mutuel Asset Management

4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

La Française Actions ECO2 Responsable

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Credit Mutuel Asset Management

4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP La Française Actions ECO2 Responsable,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif La Française Actions ECO2 Responsable constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux OPC à capital variable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**15,462,725.10**
OPCVM	15,462,725.10
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Loans	-
Autres	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**15,462,725.10**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**20,185.56**
Comptes financiers	**18,562.72**
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**38,748.28**
TOTAL ACTIF I+II	**15,501,473.38**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	**-**
Capital	15,485,444.31
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	-22,609.37
Capitaux propres I :	15,462,834.94
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**15,462,834.94**
Passifs éligibles :	**-**
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	38,638.44
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	**38,638.44**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**15,501,473.38**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	**-**
Produits sur opérations financières	**-**
Produits sur actions	7,405.51
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	378.72
Sous-total Produits sur opérations financières	**7,784.23**
Charges sur opérations financières	**-**
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-1,180.33
Sous-total charges sur opérations financières	**-1,180.33**
Total Revenus financiers nets (A)	**6,603.90**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-292,549.85
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-292,549.85**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**-285,945.95**

La Française Actions ECO2 Responsable

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**8,908.99**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**-277,036.96**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**
Plus et moins-values réalisées	150,496.26
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**150,496.26**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-4,448.98**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**146,047.28**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	151,225.36
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**151,225.36**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-42,845.05**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**108,380.31**
Acomptes :	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**-22,609.37**

La Française Actions ECO2 Responsable

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du fonds nourricier La Française Actions €CO2 Responsable, au travers de l'investissement dans le compartiment maître La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro de la Sicav de droit luxembourgeois La Française LUX, est de contribuer à la transition vers une économie bas-carbone tout en réalisant une croissance du capital à long terme.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	129.95	157.43	131.60	153.30	**153.08**
Actif net (en k EUR)	16,126.09	18,253.07	14,572.82	16,518.27	**15,462.83**
Nombre de titres					
Parts C	124,090.74374	115,942.51317	110,727.55076	107,747.18834	**101,005.85244**

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-10.21	36.06	-1.13	-0.16	**1.44**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.44	-0.80	-2.24	-2.35	**-2.74**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Type de part	Code ISIN	Valeur liquidative d'Origine	Compartiments	Affectation des revenus	Affectation des plus values	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant min. de souscription initiale
Part R	FR0010834390	100 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	Néant
Part T	FR0014003NZ8	100 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs sans rétrocession aux distributeurs	Néant

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion :
Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.
Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux /barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part R : 1.576 % TTC Taux maximum Part T : 0,876% TTC Taux maximum
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part R : 0,104% TTC Taux maximum Part T : 0,104% TTC Taux maximum
3	Frais indirects maximum	Actif net	Part R : 0,32% Part T : 0,32%
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les frais de la part T non encore démarrée.

Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au Compartiment, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Un pourcentage des frais de gestion peut être versé pour rémunérer les commercialisateurs et distributeurs, sous réserve de la réglementation applicable.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer les porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information pouvant alors être réalisée par tout moyen.
Autres frais facturés à l'OPCVM :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action)

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**16,518,270.85**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	571,106.95
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-1,642,987.62
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-285,945.95
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	150,496.26
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	151,225.36
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-
Autres éléments [*]	669.09
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**15,462,834.94**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.
[*] Négative adjustment post year end.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2024
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	3,597.68877
Nombre de titres rachetés	10,339.02467
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0010834390	R	Capitalisation	EUR	15,462,834.94	101,005.85244	153.08

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	18.56	-	-	-	18.56
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**-**	**-**	**-**	**18.56**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	18.56	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**18.56**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	CHF	SEK
Actif		
Dépôts	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres actifs: Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Comptes financiers	2.81	0.03
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	-	-
Comptes financiers	-	-
Emprunts	-	-
Hors-bilan		
Devises à recevoir	-	-
Devises à livrer	-	-
Futures	-	-
Options	-	-
Swaps	-	-
Autres opérations	-	-
TOTAL	**2.81**	**0.03**

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU0840091218	LA FRANCAISE LUX-IP IMPACTCARBON EUR CAF	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Fonds Actions	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	15,462,725.10
TOTAL						**15,462,725.10**

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2024
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	20,185.56
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**20,185.56**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	28,050.77
Autres créditeurs divers	10,587.67
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**38,638.44**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	292,549.85	1.74
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/12/2024
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	15,462,725.10
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-277,036.96
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-277,036.96**
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-277,036.96
Total	**-277,036.96**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	146,047.28
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**146,047.28**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	146,047.28
Total	**146,047.28**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**15,462,725.10**	**100.00**
OPCVM				**15,462,725.10**	**100.00**
LA FRANCAISE LUX-IP IMPACTCARBON EUR CAF	144,390	107.09	EUR	15,462,725.10	100.00
Créances				**20,185.56**	**0.13**
Dettes				**-38,638.44**	**-0.25**
Autres comptes financiers				**18,562.72**	**0.12**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**15,462,834.94**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant**	**Devise**	**Montant**
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	15,462,725.10
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	38,748.28
Autres passifs (-)	38,638.44
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**15,462,834.94**

ANNEXE

Le rapport annuel N-1 (format ancien plan comptable) est présenté en annexe conformément au Règlement ANC n°2022-03.

La Française Actions ECO2 Responsable

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT

Siège social : 128, Boulevard Raspail 75006 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**16,517,641.59**	**14,572,108.32**
Titres d'organismes de placement collectif	**16,517,641.59**	**14,572,108.32**
OPC Maitre	16,517,641.59	14,572,108.32
Opérations temporaires sur titres	**-**	**-**
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	**25,936.73**	**25,840.92**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	25,936.73	25,840.92
Comptes financiers	**2,242.56**	**798.78**
Liquidités	2,242.56	798.78
TOTAL DE L'ACTIF	**16,545,820.88**	**14,598,748.02**

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	**-**	**-**
Capital	**16,789,280.88**	**14,947,300.19**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	**-17,338.39**	**-125,985.33**
Résultat de l'exercice (a,b)	**-253,671.64**	**-248,492.94**
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	**16,518,270.85**	**14,572,821.92**
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**27,550.03**	**25,926.10**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	27,550.03	25,926.10
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	**16,545,820.88**	**14,598,748.02**

(a) Y compris comptes de régularisations.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions et valeurs assimilées	38,276.99	3,185.01
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	691.98	48.75
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	**38,968.97**	**3,233.76**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-180.67	-646.73
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	**-180.67**	**-646.73**
Résultat sur opérations financières (I + II)	**38,788.30**	**2,587.03**
Autres produits (III)	**-**	**-**
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	**-295,656.36**	**-257,792.46**
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	**-256,868.06**	**-255,205.43**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	**3,196.42**	**6,712.49**
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	**-**	**-**
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	**-253,671.64**	**-248,492.94**

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Frais de gestion financière

- 1.576% TTC maximum

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, …) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0.104% TTC maximum sur la base de l'actif net

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	**14,572,821.92**	**18,253,069.35**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	**874,206.85**	**748,695.32**
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	**-1,296,798.23**	**-1,450,607.49**
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	**6,874.59**	**4,310.73**
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	**-24,401.89**	**-133,051.55**
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	**-**	**-**
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	**-**	**-**
Frais de transaction	**-**	**-**
Différences de change	**-100.87**	**129.96**
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	**2,642,536.54**	**-2,594,518.97**
Différence d'estimation exercice N	873,715.65	-1,768,820.89
Différence d'estimation exercice N-1	1,768,820.89	-825,698.08
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	**-**	**-**
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	**-**	**-**
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	**-**	**-**
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	**-256,868.06**	**-255,205.43**
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	**-**	**-**
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	**-**	**-**
Autres éléments	**-**	**-**
Actif net en fin d'exercice	**16,518,270.85**	**14,572,821.92**

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	16,517,641.59
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	6,012.76319	
Nombre de titres rachetés	8,993.12561	
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	**Montant (EUR)**	**% de l'actif net moyen**
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*) (**)	295,656.36	1.88
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

(**) L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer les porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information pouvant alors être réalisée par tout moyen.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	25,936.73
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**25,936.73**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	24,946.82
Autres créditeurs divers	2,603.21
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**27,550.03**

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	SEK	CHF
Actif		
OPC Maitre	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Comptes financiers	32.47	1.94
Passif		
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	-	-
Comptes financiers	-	-
Hors-bilan		
Opérations de couverture	-	-
Autres opérations	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-253,671.64	-248,492.94
Total	**-253,671.64**	**-248,492.94**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-253,671.64	-248,492.94
Total	**-253,671.64**	**-248,492.94**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-17,338.39	-125,985.33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-17,338.39**	**-125,985.33**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-17,338.39	-125,985.33
Total	**-17,338.39**	**-125,985.33**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	134.20	129.95	157.43	131.60	**153.30**
Actif net (en k EUR)	17,453.61	16,126.09	18,253.07	14,572.82	**16,518.27**
Nombre de titres					
Parts C	130,055.62407	124,090.74374	115,942.51317	110,727.55076	**107,747.18834**

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-4.02	-10.21	36.06	-1.13	**-0.16**
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	0.76	-0.44	-0.80	-2.24	**-2.35**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres d'OPC				**16,517,641.59**	**100.00**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union européenne				**16,517,641.59**	**100.00**
LA FRANCAISE LUX-IP IMPACTCARBON EUR CAF	156,699	105.41	EUR	16,517,641.59	100.00
Créances				**25,936.73**	**0.16**
Dettes				**-27,550.03**	**-0.17**
Dépôts				**-**	**-**
Autres comptes financiers				**2,242.56**	**0.01**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**16,518,270.85**	**100.00**